

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 24

Votants 27

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260430-DCM_2026_04_12B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 30 avril

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

PRESENTS André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Jean-Philippe PELLEGRIN, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Annabelle BOURGIN, Julien LOUAT, Laetitia PAYET.

POUVOIRS : Annabelle BOURGIN à Florence PICHON, Julien LOUAT à Corine JEAY, Laetitia PAYET à Nicolas LOPEZ.

SECRETAIRE : Martine MEILLIER.

Délibération n°2026 04 12B

OBJET : ECOLE ELEMENTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – ENVELOPPE «COMMUNES URBAINES».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant que la commune de Saint-Romain-le-Puy envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le Département Loire,

Considérant que les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire permettront d'offrir aux élèves, aux enseignants et au personnel communal un cadre plus agréable mieux adapté aux conditions d'apprentissage,

Le plan de financement de l'opération sera le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel	POSTES DE RECETTES	%	Montant prévisionnel
Etudes préalables / Etudes de maitrise d'œuvre / AMO	639 078 €	Etat Fonds vert	15,61%	810 475 €
Travaux	4 553 398 €	Etat DETR DSIL	5,20%	270 158 €
Acquisitions foncières		Région (demandée)	3,85%	200 000 €
Mobilier, petite équipement		Département	3,32%	172 300 €
Autres (à détailler)		Rénovation	0,39%	20 000 €
		Cercle vertueux	0,29%	15 000 €
		Autofinancement (au minimum 20% de l'opération)	71,34%	3 704 543 €
TOTAL	5 192 476 €	TOTAL	100%	5 192 476 €

Au vu de l'ensemble de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire 5 192 476 € HT (cinq millions cent quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-seize euros hors taxes) tel que présenté ci-dessus,
- approuve le plan de financement exposé,
- décide de solliciter l'aide financière du Département Loire au titre de la subvention «enveloppe communes urbaines», pour un montant de 172 300 euros (cent soixante douze mille trois cent euros),
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès du Département Loire et à signer tout document y afférant.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 05 mai 2026

Le maire,
André GACHET




Le secrétaire de séance,
Martine MEILLIER




Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le 11.05.2026
Publié ou Notifié
le 11.05.2026